



EPALINGES

## PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 22/2015

**Concerne :** Réponse à la motion, déposée par M. le Conseiller communal Ernest Corbaz, accordant à la Municipalité la somme de deux francs par habitant/an afin de venir en aide aux habitants de la commune ou de créer des projets d'aide sur la commune

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

### 1. Préambule

Le mardi 24 juin 2014, le Conseil communal a approuvé la réponse de la Municipalité au postulat déposé par Madame la Conseillère communale Catherine Morand, relative à l'adhésion de la commune d'Epalinges à la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO). A cette occasion, plusieurs conseillers communaux avaient posé un amendement qui proposait « *de renoncer à l'adhésion à la FEDEVACO et d'allouer selon les besoins, une somme de CHF 3.- par habitant et par année à des actions caritatives touchant pour le moins deux tiers de la population palinzarde, comme par exemple les cartons du cœur* ». Cet amendement avait été refusé par 28 voix contre 27 par le Conseil Communal.

Lors de la séance du Conseil communal du mardi 17 février 2015, Monsieur le Conseiller communal Ernest Corbaz, se référant au débat du 24 juin 2014 au sujet de l'adhésion à la FEDEVACO, a déposé une motion proposant d'accorder à la Municipalité la somme de deux francs/an par habitant, afin de venir en aide aux habitants de la commune ou de créer des projets d'aide sur la commune.

Lors de sa séance du mardi 21 avril 2015, le Conseil communal a décidé de renvoyer cette motion à la Municipalité, pour préavis avec étude et/ou projet de décision.

### 2. Situation actuelle

Dans le cadre du budget, plusieurs rubriques sont mises à contribution pour des aides particulières aux habitants de la commune. Il s'agit notamment de :

4500.3665.00	Aide aux personnes à revenu modeste pour évacuation des déchets encombrants	CHF	3'000.--
5600.3664.00	Subside communal pour soins dentaires	CHF	500.--
7100.3655.01	Subside complémentaire pour les repas au réfectoire scolaire	CHF	3'000.--
7100.3655.05	Participation sur abonnement TL pour les personnes au bénéfice de prestations compl.	CHF	4'000.--
7100.3655.06	Frais de transports des handicapés	CHF	1'000.--
7100.3664.00	Remise de sacs poubelles taxés, dans le cadre de mesures sociales	CHF	30'000.--

7100.3665.00	Aides sociales casuelles, y.c. CHF 2'200.-- *	
	pour les cartons du cœur	CHF 9'200.--
	Total	<u>CHF 50'700.--</u>

*\*Ce montant figure chaque année au budget annuel. Il est indépendant de la décision prise chaque année par le conseil communal lors de la séance du mois de décembre, ainsi que du doublement de la subvention par la Municipalité, proposée à la même occasion.*

Les aides casuelles enregistrées sur le compte 7100.3665.00 sont compensées en fin d'année par la mise à contribution du fonds des aides casuelles créé en 1999, alimenté par divers dons et divers bouclements de comptes auprès de la RAIFFEISEN. Son solde actuel, de CHF 54'747.45 (solde initial = CHF 86'658.90 en 1999), permet de venir en complément de l'aide sociale pour des prestations ciblées et non prises en charge par l'aide sociale cantonale.

Les aides casuelles sont en principe accordées en collaboration avec le Centre Social Régional, en fonction de la situation financière des demandeurs. Il est en effet primordial de se coordonner avec cette institution afin que chacun des partenaires soit informé des prestations versées aux familles concernées et d'éviter ainsi les juxtapositions de financement. Cette procédure permet aussi parfois de porter à la connaissance du CSR des situations difficiles qui étaient ignorées de ce dernier.

Par ailleurs, on peut ajouter que notre commune assure également des prestations sociales conséquentes, au travers du subventionnement accordé à l'accueil de l'enfance CHF 1'350'000.--, l'octroi d'abonnements Mobilis aux jeunes et aux écoliers CHF 379'500.-- et par une subvention pour réduire le prix facturé aux parents pour les courses d'écoles et camps CHF 160'000.--.

Notre commune dispose également d'un fonds de réserve « Parcelle bourse des pauvres », compte de bilan n° 9282.00 (à ce jour, le solde de ce fonds s'élève à CHF 135'595.55). Jusqu'en 1998, certaines aides casuelles étaient prélevées directement de ce fonds, plus aucun mouvement n'a été enregistré depuis 1999.

### **3. Aide sociale cantonale**

Le canton propose de nombreuses mesures d'action sociale pour aider, soulager ou accompagner les personnes vulnérables, défavorisées ou fragiles. Ces prestations se déclinent en dispositifs d'aides financières comme :

- le revenu d'insertion destiné à toute personne domiciliée ou avec un permis de séjour dans le canton, dont les ressources ne suffisent pas pour subvenir aux besoins vitaux et indispensables de son ménage ;
- le régime des subsides aux primes d'assurance maladie qui permet de financer tout ou partie des primes en fonction du revenu des assurés ;
- les prestations complémentaires pour les familles qui permettent d'éviter le recours à l'aide sociale tout en favorisant le maintien ou l'augmentation d'une activité lucrative ; les avances sur pensions alimentaires, lorsque le débiteur ne s'en acquitte pas, mettant ainsi sa famille dans l'incapacité de subvenir à ses besoins ;
- les prestations cantonales de la rente-pont qui permettent d'atteindre l'âge de la retraite AVS sans avoir à recourir à l'aide sociale ou à une retraite anticipée ;
- des prestations d'appui social et d'insertion socioprofessionnelle sont proposées pour les bénéficiaires de l'aide sociale afin de les soutenir dans le retour à l'autonomie sociale et financière.

Sont également proposées des prestations d'aide à domicile, parmi lesquelles on peut citer la livraison de repas, l'aide au ménage, l'appui social ou des transports adaptés aux personnes en situation de handicap. Les proches de personnes handicapées par l'âge ou la maladie peuvent aussi solliciter des prestations de répit.

Le canton bénéficie en outre d'un dense réseau d'établissements médico-sociaux (EMS) totalisant plus de 150 EMS offrant plus de 6000 lits.

Un réseau institutionnel met à disposition une grande diversité de structures d'accueil pour les personnes handicapées (2000 places d'hébergement) et des ateliers protégés offrent des activités adaptées (2500 places) aux personnes handicapées ou en grandes difficultés sociales ne pouvant pas trouver une place dans le marché libre du travail.

Les communes participent au financement de l'aide sociale à raison d'environ 40%. En 2014 cette proportion représente un montant de CHF 8'271'930.-- (comptes 2014) soit 16.93% des charges communales de la commune d'Epalinges. Si l'on y ajoute la part communale versée pour les soins à domicile soit CHF 685'022.--, la participation de notre commune à l'aide sociale en général s'élève CHF 8'956'952.-- soit 18.34% des charges communales.

#### **4. Projet d'aides proposé**

La Municipalité considère que l'idée de base du motionnaire consiste à assurer le financement pérenne d'un fonds permettant de porter assistance financière ponctuelle de manière individuelle ou collective aux familles nécessiteuses, aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite de notre commune.

Le motionnaire propose quelques exemples de projets d'aides qui pourraient être financés par un fonds d'aides. A l'analyse de ces exemples, l'on peut constater que notre commune est déjà engagée dans plusieurs démarches :

- *Mise aux normes des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite :*

Cette prestation faisant partie des travaux d'aménagement des bâtiments qui sont entrepris lors de chaque transformation ou réfection, il ne paraît pas pertinent de faire financer ces aménagements par un fonds. Ces dépenses seront inscrites dans le budget communal, à l'instar de ce qui a été réalisé pour la Maison de commune, la salle des spectacles et les bâtiments scolaires. Par contre le fonds pourrait être mis à profit pour aider au financement d'équipement particulier pour des citoyens de notre commune aux moyens financiers limités ;

- *Rapprocher les générations(...) organiser un Noël pour les personnes seules et les aînés :*

La Municipalité va engager en collaboration avec ProSenectute une démarche « quartier solidaire » dont les objectifs vont dans le sens des propositions du motionnaire. Cette démarche disposera en principe d'un financement ad'hoc ;

- *Organiser des classes de vacances au chalet de l'Espérance à Leysin ;*

Le CAJE organise déjà chaque année des week-ends à Leysin à un prix très attractif par enfant. L'organisation de camps durant les vacances d'été par exemple, nécessiterait l'engagement de personnel ou l'augmentation du taux d'activité du personnel du CAJE qui ne pourrait pas être financé par un fonds. De plus, la Municipalité souhaite que ce type de camps restent ouverts à tous et non qu'à une classe de la population afin d'éviter un clivage social entre les jeunes. Un tel fonds pourrait alors être utilisé pour réduire le prix du camp des enfants issus de familles nécessiteuses.

- *Création de cheminement didactique*

L'idée est intéressante, cependant il paraîtrait plus logique de procéder au financement de ces travaux par un préavis d'investissement et d'en assurer l'entretien directement par le budget communal.

## **5. Constitution d'un fonds d'aides communales**

En réponse à la proposition de la motion, la Municipalité propose de regrouper le fonds « Parcelle bourse des pauvres » et le fonds « Aides casuelles » dans un seul fonds intitulé : fonds d'aides communales. Ce fonds s'élèverait alors à CHF 190'343.-- (CHF 54'747.45 + CHF 135'595.55).

Chaque année un montant de CHF 2.-- par habitant sera versé à la rubrique 7100.3665.00, soit CHF 18'000.-- pour le budget 2016. Les dépenses effectives seront compensées par la contribution du fonds. La Municipalité veillera à maintenir l'alimentation régulière de ce fonds afin d'être en mesure d'assurer la pérennité de cette décision.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise à jour des aides casuelles, la Municipalité va prendre les dispositions suivantes :

- prévoir au budget une subvention annuelle de CHF 5'000.-- pour l'Association « Les cartons du cœur », afin que dite association puisse la prévoir dans son budget annuel;
- remettre à jour les règles d'attribution des aides aux familles pour les frais orthodontiques ;
- remettre à jour les règles d'attribution des aides pour les demandes d'abattement du prix des repas au réfectoire scolaire ;
- prévoir des aides pour réduire les frais d'écolage à l'école de musique ;
- évaluer la possibilité de mettre en place une aide au logement ;
- poursuivre le versement d'aides diverses ponctuelles.

## 6. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité n° 22/2015 du 5 octobre 2015,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

- **d'accepter le contenu du présent préavis comme réponse à la motion déposée par le Conseiller communal M. Ernest Corbaz ;**
- **de prendre acte du regroupement du fonds « Parcelle bourse des pauvres » du fonds « Aides casuelles » dans un fonds intitulé « fonds d'aides communales » ;**
- **d'accepter l'attribution d'un montant de CHF 2.-- par habitant et chaque année à la rubrique 7100.3665.00 du budget communal, compensé par la mise à contribution du « fonds d'aides communales » ;**
- **de prendre acte que la Municipalité veillera à maintenir un niveau suffisant du « fonds d'aides communales », pour assurer la pérennité de l'attribution d'au moins CHF 2.-- par habitant à la rubrique 7100.3665.00.**

Epalinges, le 5 octobre 2015

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Maurice Mischler

Alexandre Good

Annexe : texte de la motion

**Représentant municipal délégué** : M. Pierre Jolliet

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et municipaux

Lors de notre conseil du mois de juin nous avons accepté de donner deux francs par habitant pour aider de population à chercher et trouver de l'eau pour leur besoin quotidien.

Ce débat à été agiter car à juste titre certains d'entre nous demandait de s'occuper d'abord des problèmes ici avant d'aller ailleurs heureusement nous avons acceptés cette motion, mais depuis plus rien à croire que les problèmes au sein de notre commune avaient disparu.

Je ne le crois pas c'est pourquoi je vous propose d'accorder la même somme à la municipalité soit deux francs par habitant afin d'aider ou de créer des projets d'aide sur notre commune.

Je vous citerais quelques idées qui me sont venues :

Création de cheminent didactique

Créer des classes de vacances dans notre chalet l'Espérance pour les enfants défavorisé

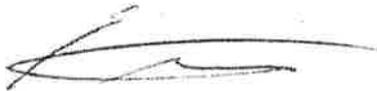
Organiser un noël pour les personnes seules et nos aînés ainsi que pour les familles qui ont des difficultés

Rapprocher les générations par un accueil après l'école comme cela ce fait dans les pays nordiques

Donner une somme de base afin de mettre tout nos Bâtiment aux normes afin que les personnes à mobilité réduite puissent y accéder.

Vous voyez il y a une multitude de projet ou l'on pourrais utiliser cette argent, si nous avons pu le faire pour des populations lointaines et heureusement nous pouvons je dirais nous devons le faire pour des gens de chez nous.

Merci de votre attention



REÇU le

30 JUN 2015